



**ARRÊTÉ n°31/2024**  
**PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT**  
**(TRAVAUX)**

**Le Maire de Niedermorschwihr,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Vu** le code de la route
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** la demande formulée par la société DEMANGEAT sise 157 rue de la Chapelle – 68910 LABAROCHE en date du 19 août 2024 qui souhaite effectuer des travaux de réparation de gouttière en occupant temporairement le domaine public au niveau du 77 rue des Trois-Epis par la pose d'un échafaudage,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE :**

- Article 1 :** Du **16 septembre au 18 septembre 2024**, la société **DEMANGEAT** sise 157 rue de la Chapelle à 68910 LABAROCHE est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage pour les travaux de réparation de gouttière au niveau du **77 rue des Trois-Epis**
- Article 2** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- Mise en place d'une circulation alternée avec pose de feux de signalisation et panneaux réglementaires au regard du chantier, mis en place par l'entreprise procédant aux travaux.
  - L'emprise de l'échafaudage sur la route ne devra pas excéder 1 m
  - Signalisation de l'interdiction de passage aux véhicules de plus de 3.5T par des panneaux réglementaires situés à l'intersection de la RD11 / RD11-2 aux Trois-Epis – sur la RD11.2 à la sortie d'Ingersheim en direction de Niedermorschwihr et sur la RD10VII à la sortie de Turckheim en direction de Niedermorschwihr
- Article 3** la société DEMANGEAT occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers de même que le passage des bus empruntant cette rue à fort passage.
- Article 4** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune
- Article 5 :** M. le Maire, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim, la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Niedermorschwihr



A Niedermorschwihr le 28 août 2024  
Le Maire  
Daniel BERNARD